MOUAIS

Bulletin annuel 2020

www.mouais.fr

A VOS AGENDAS

Dates	Manifestations	Contacts
7 février 2021	Galette des rois	Comité des fêtes - 02 40 07 01 19
10 avril 2021	Repas classe 0 et 1	Comité des fêtes - 02 40 07 01 19
12 Juin 2021	Fête de l'école	Amicale Laïque
19 juin 2021	Feux de la Saint -Jean	Comité des fêtes - 02 40 07 01 19
19 septembre 2021	21ème vide-grenier	Patrimoine, Culture et Loisirs 02 40 07 06 45
octobre 2021	Repas des Ainés	Mairie - 02 40 07 73 41
20 novembre 2021	Téléthon	Comité des fêtes - 02 40 07 01 19

Sous réserve des conditions sanitaires

Sommaire

Le mot du Maire…….. 3
Le mot du député…… 4
Finances Locales ……..…… 5
Affaires Générales…… 6
Projets en cours…….. 7
Conseils Municipaux ……..…….. 8
La vie scolaire……. 22
La vie associative……. 25
Infos Intercommunales……. 28
A table…… 35
Listes des numéros utiles…… 36

Vos Elus mandat 2020/2026

M. Yvan MENAGER
Maire

Monsieur HAULBERT Sébastien
1er adjoint chargé des finances, de la communication, cadre de vie, tourisme, sports, bureautique

Mme KNOCKAERT-GUILLAUME Ketty
2ème Adjointe chargée des affaires scolaire, jeunesse, vie associative, affaires sociales, CCAS, développement durable

M. DEWAELE Eric
3ème Adjoint chargé de la voirie, des bâtiments, de l'urbanisme et des travaux

M. MARCHAND Philippe
Conseiller Municipal

Mme LE GUEN Sylvie
Conseillère Municipale

M. SCELO Vincent
Conseiller Municipal

M. CHAPELAIS Kévin
Conseiller Municipal

Mme PIGUEL Chrystèle
Conseillère Municipale

Mme Karine LELIEVRE
Conseillère Municipale

Mme Nadine BARNABON
Conseillère Municipale

Le mot de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

A l'instant ou vous lirez ces quelques lignes, l'année 2020 aura fait place à l'année 2021. Cette année 2020 aura été tellement singulière et si particulière qu'il nous faudra, me semble-t-il l'oublier le plus vite possible et nous tourner résolument vers l'avenir.
En effet, la crise sanitaire qu'a connu l'ensemble de l'humanité habitant sur cette planète a été sans précédent et complétement inédite.

Les liens sociaux ont été profondément bouleversés pour nous tous, et certains d'entre nous ont terriblement souffert. Nos habitudes de vies ont été modifiées en profondeur.
Il conviendra, lorsque nous serons sortis de cette crise, de renouer les liens avec nos amis, nos familles, de reprendre une vie normale, de restaurer nos moments de rencontre sur le plan festif, associatif, culturel, professionnel et tant d'autres.

En mars a eu lieu l'élection municipale, je tiens à cette occasion à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée . Bien que les semaines qui ont suivi ont été difficiles pour installer la nouvelle équipe, le conseil municipal est au travail depuis mars.
Je tiens d'ailleurs à remercier l'équipe sortante d'être restée mobilisée pendant cette période de transition.

Sur le plan communal, les travaux de l'école ont pris beaucoup de retard mais malgré tout sont en phase d'achèvement et je reste convaincu qu'un équipement structurant de cette importance jouera en notre faveur pour l'avenir.

Sur le plan budgétaire, notre situation financière est saine et notre taux d'endettement par habitant est satisfaisant pour une commune de la strate comme la nôtre, en comparant à l'échelle départementale et régionale. La réforme fiscale voulue par le département et la suppression de la taxe d'habitation devraient être compensées, pour les collectivités locales, par un fond d'état s'appuyant sur un mécanisme qui, au regard des informations, semble assez complexe. Cependant, c'est à l'euro près que l'état s'est engagé à compenser cette recette de fonctionnement. Malgré tout, je pense qu'il nous sera indispensable de réfléchir à l'avenir à des recettes nouvelles de fonctionnement.

Nous poursuivrons avec détermination à conduire les projets pour lesquels vous nous avez élus. La croissance démographique en Loire-Atlantique est de l'ordre de 1500 habitants par an. Par conséquent, et comme je l'ai déjà écrit, je demeure persuadé au regard de notre situation géographique, que nous connaitrons un développement en nombre d'habitants

Le prochain projet sur lequel nous allons travailler étant l'aménagement du quartier de la forge. La réalisation d'un cheminement doux entre le lotissement, le sentier de randonnée et le centre-bourg.

L'accueil périscolaire passe, quant à lui, en régie municipale début 2021 en accord avec l'association « les moussais ».

Sur le plan politique, l'année 2021 sera marquée par les élections départementales et régionales, deux entités essentielles à nos collectivités locales. Selon les informations dont nous disposons, il semblerait que l'on s'achemine vers un report de ces deux scrutins prévus au printemps, qui auraient lieu en juin 2021, si la situation sanitaire le permet.

Enfin je termine en vous souhaitant sincèrement une bonne année 2021 et je forme le vœu que vos projets qu'ils soient professionnels , familiaux ou autres, soient à la hauteur de vos attentes.

Yvan MENAGER,

MAIRE

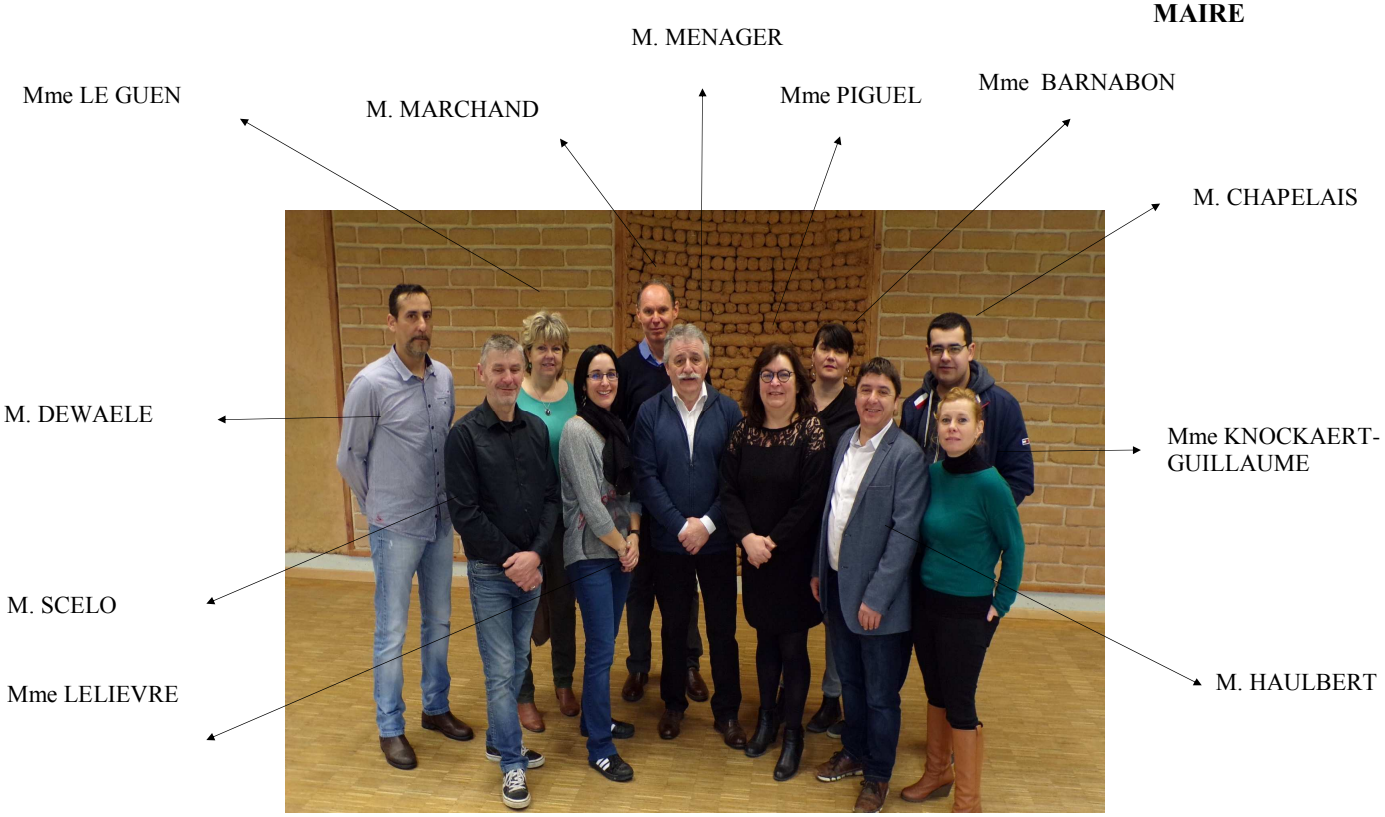

Restons unis et solidaires pour mieux préparer demain

Deux mille vingt aura été une année bien particulière avec l'émergence d'un virus alors inconnu, à l'origine de la crise sanitaire que nous vivons. Confinement, déconfinement puis mise en place progressive de mesures visant à protéger en priorité notre système hospitalier, fragilisé, ont rythmé notre quotidien. En conséquence, nous avons dû nous organiser pour assurer le fonctionnement de notre société grâce aux mesures gouvernementales, aux nouvelles technologies numériques, à l'adaptabilité de chacun de ses acteurs mais surtout, grâce au dévouement, à la volonté et au courage des acteurs de première ligne que sont les professionnels de santé, des services à la personne, de l'école, de l'agriculture, des commerces ou encore de la propreté.

A l'heure à laquelle est rédigé cet article, nous ne connaissons ni l'évolution de la crise sanitaire ni l'ensemble de ses impacts sur les plans social, économique, environnemental et de la santé. Nous sommes donc tenus de rester collectivement attentifs et prêts à réagir.

Avec mes collègues parlementaires, nous avons travaillé depuis le début de cette crise en lien étroit avec les acteurs de nos territoires respectifs pour faire remonter au plus haut niveau les besoins et les bonnes pratiques. Nous avons enchainé visio et audio conférences pendant le confinement avant de retourner siéger à l'Assemblée Nationale dès le mois de Mai. Nos travaux se sont bien évidemment concentrés sur les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et celles pour financer l'impact de la crise. C'est dans ce contexte particulier que se sont déroulés cette année les débats sur le budget de la Nation avec une part importante dédiée au Plan de relance de 100 milliards€ pour sauver les entreprises, les emplois mais aussi les services à la population et permettre ainsi de maintenir, même si c'est parfois compliqué, la vie et le lien social.

Certains sujets ont évidemment été reportés mais font toujours partie des réformes importantes que je souhaiterais prioritairement voir aboutir :

La Loi Grand Age et Autonomie qui permettra de valoriser et mieux organiser les services aux seniors et personnes dépendantes (services de soins de suite, services d'aide et de maintien à domicile etc.).

La Loi 3D, pour Déconcentration, Différenciation et Décentralisation, dont j'attends qu'elle valorise l'engagement des élus locaux et des acteurs du quotidien sur les territoires en tenant compte des particularités et des spécificités de nos régions. Cette loi, qui entend assouplir les relations entre l'Etat et les territoires, doit s'appuyer sur un binôme Maire-Préfet afin de bâtir de nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités : un intérêt indéniable pour les élus locaux et les collectivités territoriales.

La Réforme des Retraites, pour une retraite plus juste et plus équitable tenant compte de la situation de celles et ceux, plus particulièrement les femmes, qui sont les plus pénalisés dans leurs parcours professionnel et personnel, ce qui les contraint à percevoir de trop petites retraites, en dessous du seuil de pauvreté.

Je souhaite également soutenir l'action des maires et des élus dans leur nouveau mandat, particulièrement face à des difficultés comme la montée de la violence à leur encontre, la montée des radicalités et celle de l'individualisme. Nous sommes confrontés à un problème de fragilisation de nos valeurs : les valeurs de la République et de la Démocratie. Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité sont les socles qui offrent à chaque citoyen la possibilité de choisir son parcours de vie ou encore sa religion, de bénéficier de droits sans omettre ses devoirs et tout cela dans le respect des autres.

Seul le respect de ces valeurs fondamentales permet de construire une société de confiance pour assurer ce que nous appelons le vivre-ensemble et ainsi affronter, dans l'unité, les crises qui nous frappent : sanitaires, économiques et terroristes. Ce sont ces valeurs que je veux défendre pour donner à notre jeunesse l'espoir d'un monde plus apaisé et plus tolérant. Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2021 !

Yves DANIEL

Député

FINANCES LOCALES 2019

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 - Emprunts et dettes assimilées	18 611
21 - Immobilisations corporelles	29 867
23 - Immobilisations en cours	228 207
TOTAL	276 685

RECETTES

10 - Dotations, fonds divers et réserves	36 895
13-subventions	58 496
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 831
TOTAL	109 222

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

012 - Charges de personnel et frais assimilés	132 129
011 - Charges à caractère général	97 852
65 - Autres charges de gestion courante	37 959
014 - Atténuations de produits	2 650
66 - Charges financières	2 663
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 831
TOTAL	287 084

RECETTES

74 - Dotations, subventions et participations	105 409
73 - Impôts et taxes	158 894
77 - Produits exceptionnels	2 339
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 897
75 - Autres produits de gestion courante	27 350
76 - Produits financiers	2
64 - Attenuations de charges	1 242
TOTAL	317 133

Décès

Mme TOURILLON épouse BEGOUIN Marie-Thérèse	1 route du pré Daniel	décédée le 25/07/2020	87 ans
Monsieur BEGOUIN Paul	1 route du pré Daniel	décédé le 25/10/2020	89 ans
Monsieur PETITEAU Jean-Louis	10 rue du plan d'eau	décédé le 20/12/2020	72 ans

NAISSANCES

La municipalité souhaite la bienvenue aux enfants nés en 2020.
2 petits garçons et 1 petite fille.

Carte d'identité, Passeport, Permis de Conduire, Carte grise

Depuis le 1er mars 2017, la Mairie de MOUAIS n'est plus en charge des Cartes Nationales d'Identité (CNI). Vous devez refaire une CNI ou un passeport il faut prendre rendez-vous auprès des mairies de Châteaubriant, Derval, Nozay qui sont équipées de bornes biométriques. Dans un premier temps rendez-vous sur le site www.ants.gouv.fr pour pré-remplir votre demande. Pour tous autres documents administratifs (carte grise etc…) vous pouvez vous rendre directement sur le site ANTS.fr

POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT UN MARIAGE OU UN PACS MERCI DE PRENDRE CONTACT DIRECTEMENT AVEC LA MAIRIE

Les sapeurs-pompiers de DERVAL ont décidé, suite à la situation sanitaire actuelle, de distribuer les calendriers dans les boites aux lettres.
Vous pouvez déposer un don (chèque de préférence) dans le hall de la mairie de Mouais jusqu'au 28 février 2021 (aux heures d'ouverture)

PARRAINAGE CIVIL

Le parrainage civil n'est pas organisé par la loi et n'a donc aucune portée juridique. Il est à l'initiative du Maire de la Commune concernée et peut revêtir des aspects plus ou moins officiels.
La ville de MOUAIS lui confère toute son importance et il bénéficie du même protocole que les mariages. **ACTE CITOYEN**, c'est un engagement moral du parrain et de la marraine à suppléer les parents en cas de malheur familial, qui est consigné par écrit devant l'officier d'état-civil.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes français et françaises doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3ème mois suivant leur date d'anniversaire. Pour cela ils doivent **se présenter** à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Dès lors, la Mairie leur remettra une attestation de recensement.

Attention : ce document n 'a plus de valeur pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué. **Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidatures aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de 25 ans.** (dossier auto-école, inscription au baccalauréat, examens et diplômes professionnels CAP, BAP, BAC pro…. Volontariat sapeurs-pompiers, concours des fonctions publiques, recrutement des forces armées et de la gendarmerie etc…..)

Projets en cours et à venir

ECOLE

Les élèves ont pu profiter de la nouvelle école après les vacances de la Toussaint avec quelques mois de retard, dus à la crise sanitaire. Cette école, toute neuve, est écologique et économique en énergie. De plus, elle est dotée de matériel numérique dernière génération, répondant aux demandes de l'éducation nationale dans ce domaine. Le projet est toujours en cours puisque actuellement l'ancien bâtiment est réhabilité pour en faire une salle de motricité et accueillir le périscolaire.
En début d'année, vous verrez le nouveau préau en construction, puis la placette qui accueillera les familles.
Ensuite viendra l'aménagement paysager du jardin en contrebas avec la création d'un potager éducatif, l'embellissement de l'environnement.
Avec cette structure et les repas préparés par le cuisinier de la Commune de Lusanger, cette année encore nous mettons l'accent sur la qualité de l'éducation de nos enfants.
Nous sommes conscient qu'en faisant vivre notre école c'est aussi notre commune que nous faisons vivre.
Les enfants sont notre avenir, montrons leur le chemin.

« Vous ne saurez peut-être jamais quels résultats vous obtiendrez en agissant, mais si vous ne faites rien il est certain que vous n'obtiendrez aucun résultat » MAHATMA GANDHI

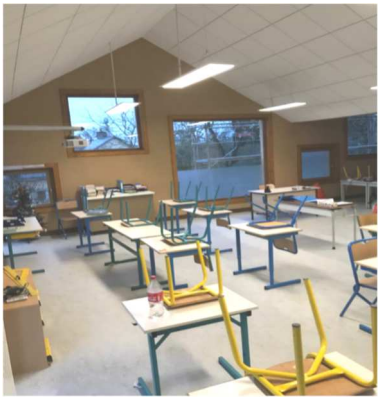

CITY PARK

Le City-Park est terminé. Après de nombreuses difficultés liées à la situation sanitaire, les travaux se sont achevés en novembre.

Cette structure est ouverte à tous les habitants et permettra aussi aux élèves de l'école de bénéficier d'un outil supplémentaire à la pratique de l'activité sportive.

PONT DE LA CHERE

Les travaux du pont de Mouais ont été réalisés au mois d'octobre 2020. Ces travaux ont pour but, dans un premier temps, de sécuriser les piétons. En effet le trottoir de droite (voir photo) a été élargi de 70 cm pour permettre un écart sécurisant entre les piétons et les voitures.

Celui-ci a aussi permis de faire ralentir la vitesse des automobilistes à l'entrée du bourg (des vitesses excessives avaient été mesurées précédemment).

L'embellissement final est prévu, d'après le Département, fin 2021 début 2022.

CONSEILS MUNICIPAUX

2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2020

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2020 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'État (Bases d'imposition, Dotations…), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitres	Désignation	Budget 2019	Autorisation (max. 25%)
21	Immobilisations corporelles	47 500	11 875
23	Immobilisations en cours	498 285	124 571

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans les limites indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans les limites indiquées ci-dessus.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, nés du retard dans l'encaissement des subventions notifiées par les partenaires de l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la C.R.C.A.M. Atlantique Vendée, une Ouverture de Crédit d'un montant de 200 000 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE l'attribution d'une ouverture de crédit, aux conditions financières proposées :

- Montant : 200 000 €
- Taux : Moyenne de l'EURIBOR un Mois + marge de 0.60 %
- Commission d'engagement : 0.15% prélevée par débit d'office à la mise en place
- Paiement des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil
- Frais de dossier : néant
- Durée : 1 an,

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune.

Prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,

Prend l'engagement pendant toute la durée de l'Ouverture de Crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2019 :

- Taxe d'habitation : 14,81 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48,16 %

Après en avoir délibéré, Les membres du conseil municipal, décident les taux suivants pour 2020 :

- Taxe d'habitation : 14,81 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48,16 %

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2020

Compte de gestion 2019

Les membres du conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses balances d'entrées chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et qu'il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.
Statuant sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires ainsi que sur l'ensemble des écritures effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Considérant que tout est justifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVENT le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur PATISSIER, Comptable du Trésor Public.

Compte administratif 2019

Les membres du conseil municipal,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et durant cette délibération, Monsieur le Président, Yvan MENAGER, a quitté la salle.
Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les membres du conseil municipal élisent M. Alain HORHANT, pour présider la séance.
Ils examinent le compte administratif 2019, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :
Dépenses de l'exercice : 287 084,47 €
Recettes de l'exercice : 317 132,82€
Report excédent 2018 : ***200 100,88 €***
Excédent de fonctionnement de l'exercice : 30 048,35 €
Excédent de fonctionnement cumulé : ***230 149,23 €***

Les résultats présentés sont en conformité avec le compte de gestion 2019 précédemment adopté. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents adoptent le compte administratif 2019 du budget général.

Affectation du résultat 2019

À la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Résultat de clôture 2019 (e = c + d)	**230 149,23**

Investissement		
Résultat de clôture 2019 (e = c + d)		**193 199,46**
Restes à réaliser d'investissement 2019	Recettes	390 841,90
	Dépenses	277 077,60
	Solde (h)	113 764,30
Besoin de financement de l'investissement 2019 (= e + h)		**79 435,16**

Résultat 2019	
Excédent de fonctionnement	230 149,23
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	79 435,16
Résultat de fonctionnement disponible	150 714,07

Les membres du conseil municipal, Après en avoir délibéré, À l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	150 714,07 €
En réserves (1068)	79 435,16 €

Budget Primitif 2020

Les membres du conseil municipal,
VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adoptent le budget primitif 2020 du budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux montants de :

Fonctionnement :
Dépenses : 457 684,07 €
Recettes : 457 684,07 €

Investissement :
Dépenses : ..... 649 120,13 €
Recettes : ..... 649 120,13 €

Subventions aux associations année 2020

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions sur lesquelles le Conseil Municipal est amené à délibérer.
Le Conseil Municipal décide d'attribuer un montant total de 1 180 Euro pour les subventions aux diverses

Subventions 2020 association Les Moussais

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide à l'unanimité d'accorder à l'Association « Les Moussais » pour l'année 2020,

- Une subvention de 2 000 € dans le cadre des Temps d'Accueil Péri-éducatifs
- Une subvention de 19 372 € dans le cadre de l'accueil périscolaire

Ces subventions pourront être versées par acompte sur demande de l'association.

Remise en état du tracteur

Monsieur Alain HORHANT fait explique que le tracteur utilisé par le service technique doit être remis en état en raison de divers problèmes mécaniques. Plusieurs devis sont présentés pour la remise en état.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la SARL MECASERVICES de Grand-Fougeray pour un montant de 2 164,44 € T.T.C. Un supplément pour la vidange sera facturé. Au budget primitif 2020, un montant de 2 500 € est inscrit.

Plaques noms de rue

M. HAULBERT, adjoint au Maire, rappelle la délibération du 29 novembre 2019 concernant le choix des plaques et panneaux pour les noms de rues. À l'issue de la présentation des différents devis, la S.A.R.L. Fonderie GARGAM a été retenue pour un montant de 2 180,04 € T.T.C.
Cependant il y a une modification des poteaux qui seront peints en blanc ce qui entraine un coût supplémentaire de 102 € H.T.
Monsieur HAULBERT propose au conseil municipal d'accepter le nouveau devis pour un montant T.T.C de 2 282,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter le devis de la S.A.R.L. Fonderie GARGAM pour un montant de 2 282,04 € T.T.C.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

BRUDED Adhésion 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2020.
Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Le coût pour l'année 2020 est de 0,30 €/habitant, soit 116,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à BRUDED pour 2020.

Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique

Ce contrat est arrivé à échéance. Il avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Il est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS.

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil municipal décide :

- D'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- D'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Cimetière communal : Prorogation du délai de la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2019 ayant approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et ayant fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 décembre 2019 ;

Sachant que parmi ces sépultures, sans titre, relevant du régime du Terrain Commun, dont le délai réglementaire d'occupation est dépassé, certaines sont encore visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues ;

Considérant le nombre important de sépultures concernées par la présente procédure et dans l'intérêt des familles qui ne se sont pas encore manifestées et/ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de proroger le délai initialement fixé à la date du 30 juin 2020 ;

Le Conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, décide de proroger le délai initialement fixé au 31 décembre 2019 et laisser aux familles jusqu'au 30 juin 2020 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant.

Mairie : Travaux électricité

Monsieur Alain HORHANT, adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que suite à des problèmes électriques importants à la mairie, nuisant au bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état de l'électricité. M. HORHANT présente différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise SARL HM pour un montant de 5 122,56 € T.T.C.

Vote du Compte Administratif 2019

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le compte de gestion du comptable public,

M. Alain HORHANT, premier adjoint, présente le compte administratif du budget communal 2019 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	87 084,47 €
Recettes de l'exercice :	317 132,82 €
Report excédent 2018 :	***200 100,88 €***
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	30 048,35 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	***230 149,23 €***

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	276 684,86 €
Recettes de l'exercice :	109 221,85 €
Report déficit 2018 : ..... 25 736,45 €	
Déficit d'investissement de l'exercice : - 167 463,01 **€**	
Déficit d'investissement cumulé : - 193 199,46 €	

Restes à réaliser d'investissement 2019 :

Recettes : 390 841,90 €

Dépenses : 277 077,60 €

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité le compte administratif 2019.

Cette délibération annule et remplace la n° 2020-05 du 14/02/2020

Budget primitif 2020

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget primitif 2019 du budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux montants de :

Fonctionnement :

Dépenses :	457 684,07 €
Recettes :	457 684,07 €

Investissement :

Dépenses :	649 120,13 €
Recettes :	649 120,13 €

Extension – réhabilitation de l'école : Avenants

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des ajustements techniques sont nécessaires pour plusieurs lots et présente les avenants

	Titulaire	Prestations prévues	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché
Avenant n° 2 : Maîtrise d'œuvre	Loom architecture	Modification du montant des honoraires suite avenants marchés	10 544,28 €	63 407,65 €
Avenant n°1 au lot n°2 : Gros œuvre	ABTP	Modification hauteur de la dalle-local vide sanitaire	5 173,27 €	141 173,27 €
Avenant n°1 au lot n° 7 : Cloisons sèches	Atelier ISAC	Isolants bio-sourcés dans les cloisons + plafonds placo BA18	18 471,74 €	45 967,40 €
Avenant n°1 au lot n° 8 : Menuiseries intérieures	Atelier ISAC	Cadres bois + mur paille (4u), cloisonnettes + portes pour WC petits	380,46 €	28 207,06 €
Avenant n°1 au lot n°13 : Électricité	SIELA	Équipement électrique pour le VIP	1 243,93 €	34 443,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les avenants présentés pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Élection du maire

Considérant qu'en cette période de crise sanitaire (Covid 19), une séance publique rendrait très difficile le respect des gestes barrières et des distances minimales dans l'assistance, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, le président propose que la séance se déroule à huis clos, et soumet le huis clos au vote.
Le conseil municipal décide par 9 voix pour et 2 abstentions qu'il se réunit à huis clos.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après appel de candidatures, il est procédé au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après
Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :
M. MENAGER Yvan : dix voix (10 voix)
M. HAULBERT Sébastien : une voix (1 voix)

M. MENAGER Yvan ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Élections des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Élection du premier adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Ont obtenu : M. HAULBERT Sébastien 10 voix
Mme KNOCKAERT-GUILLAUME Ketty 1 voix

M HAULBERT Sébastien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au Maire.

Élection du second adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Ont obtenu : Mme KNOCKAERT-GUILLAUME Ketty 11 voix

Mme KNOCKERT-GUILLAUME Ketty ayant obtenu la majorité absolue est proclamé second adjoint au Maire.

Élection du troisième adjoint :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Ont obtenu : M. DEWAELE Eric 11 voix

M. DEWAELE Eric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Indemnités de gardiennage église pour 2019 et 2020
Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2019 et 2020 celui fixé pour 2018, soit 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.
Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité à :

- 270 € pour l'année 2019
- 300 € pour l'année 2020

Vente de la parcelle ZM n°153

Monsieur le Maire expose la requête de M. Jonathan LE BLOUCH, domicilié 5 rue du Pont de la Chère, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZM N°153 (issue de la division de la parcelle ZM N° 125), d'une superficie de 350 m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder ce terrain au prix de 5 € le m².
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la cession de la parcelle ZM n°153 à M. Jonathan LE BLOUCH au prix de 5 € le m².
- La vente sera effectuée par acte notarié, les frais relatifs à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Extension-réhabilitation de l'école : Attribution du lot n°15 VRD Aménagements extérieurs

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour le lot n° 15 VRD – Aménagements extérieurs concernant les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école communale.

Après étude des offres par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer le marché tel qu'il suit :

- Lot n° 15 : VRD-Aménagements extérieurs : CHARIER TP, à NOZAY (44170) pour un montant de 45 666,71 € HT ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs *à ce dossier*

Désignation des délégués et référents communaux

SYDELA (Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique)

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Eric DEWAELE	M. Kevin CHAPELAIS
M. Vincent SCELO	M. Sébastien HAULBERT

BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Yvan MENAGER	Mme Sylvie LE GUEN

ATLANTIC'EAU

- Collège électoral de Châteaubriant-Derval

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Philippe MARCHAND	Mme Chrystèle PIGUEL

- Commission territoriale du Pays de la Mée

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Philippe MARCHAND	Mme Chrystèle PIGUEL

AMD (Association de maintien à domicile)

Représentant
Mme Nadine BARNABON

OPASS (Centre de soins infirmiers)

Représentant
Mme Nadine BARNABON

POLLENIZ

Représentant
Mme Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME

ACPM (Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée)

Représentant
Mme Karine LELIEVRE

Défense

Référent
M. Eric DEWAELE

Sécurité routière

Référent
M. Sébastien HAULBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

En début de séance, M. le maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- *DIA parcelle ZK N° 48*
- *Achat d'un véhicule pour le service technique communal*

À l'unanimité le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux sujets

Achat de la parcelle ZL N°133

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Henri MOREL propriétaire de la parcelle ZL N°33 (1 720 m²) située dans le bourg de la commune, en limite du sentier pédestre, propose de vendre cette parcelle à la commune, au prix de 7 € le m². Monsieur le maire explique l'opportunité présentée à la commune et propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition de la parcelle ZL N°33, d'une superficie de 1 720 m², au prix de 7 € le m², soit 12 040 € et précise que l'achat sera réalisé par acte notarié à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Exercice du droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (DPU), correspondant aux références cadastrales suivantes :

Section	N°	Lieudit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
ZK	48	« Les Filières »	640 m²

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Achat d'un véhicule pour le service technique communal

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la fourgonnette communale, après 16 ans de bons et loyaux services, et ayant atteint l'âge de 33 ans, doit être remplacée.
Il propose que la commune se dote d'un véhicule de type camion benne pour la remplacer.
Ce véhicule devra permettre aux employés communaux de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs activités.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis de l'entreprise GAUCHET Automobiles de Louisfert pour l'achat d'un véhicule de marque IVECO, de janvier 2011, avec une garantie de 6 mois, pour un montant de 8 254,76 € T.T.C, frais d'immatriculation et carte grise inclus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,
Vu le courrier du 26 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents à temps complet sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1er janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, et d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique),

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil par,
Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstention : 1

Décident d'approuver la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE

Création d'un ossuaire

Monsieur le Maire expose que pour anticiper la reprise de sépultures à perpétuités anciennes non entretenues ou abandonnées du cimetière, il est proposé au Conseil municipal la création d'un ossuaire pouvant recevoir des caisses d'ossements, récoltées sur les anciennes sépultures reprises ainsi que les concessions non renouvelées et à terme échu.
Monsieur le Maire présente les différents devis

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par,
Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 2
Acceptent,

- la création d'un ossuaire dans le cimetière communal
- Le devis de l'entreprise Pompes funèbres marbrerie GARCIA pour un montant de 1 853 € T.T.C.

Loire Atlantique Développement : désignation d'un représentant communal

Loire-Atlantique Développement, Agence d'ingénierie publique, mobilise ses équipes d'experts et ses savoir-faire, pour conseiller, concevoir, mettre en œuvre et réaliser des projets en faveur du cadre et de la qualité de vie des habitants de tous les territoires du Département.
En sa qualité d'actionnaire, la commune est représentée au sein d'une ou plusieurs des instances suivantes :
Þ Assemblée générale,
Þ Conseil d'administration,
Þ Comité d'engagement des dépenses sur opérations propres.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner le ou la représentant-e de la mairie qui siégera au sein des instances susmentionnées.Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Yvan MENAGER.

Participation 2020 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

À l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide de poursuivre son soutien à la politique engagée de lutte contre les exclusions par le Département de Loire-Atlantique et accompagne son effort en apportant sa contribution financière au Fonds Solidarité Logement d'un montant de 111,44 € pour 2020.
Le versement de la contribution sera effectué auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Restaurant scolaire : Révision des tarifs

Après la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs à appliquer aux usagers du service, en fonction de la proposition tarifaire du fournisseur des repas.
Tarifs facturés à la commune par la mairie de Lusanger pour l'année 2020

1 repas enfant : 4,27 € T.T.C.
1 repas adulte : 7,00 € T.T.C.
Le conseil municipal par,
Voix pour : 9
Voix contre : 2
Abstention : 0
Décide de revoir le tarif des repas comme suit pour l'année 2020/2021:
Repas enfant : 3,40 € pour mémoire année précédente (3,40 € TTC)
Repas adulte : 7,00 € pour mémoire année précédente (5,00 € TTC

City parc - Terrain multisports : Mini piste d'athlétisme

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un terrain multisports sur la commune de Mouais, près de la salle Paill'hôtes.
L'équipement et la réalisation de ce nouvel espace destiné aux pratiques sportives, est financé par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Une option est possible pour les communes qui le souhaitent, d'aménager une mini piste d'athlétisme au terrain multisports.
Le montant de cette option s'élève à 2 628,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par,
Voix pour : 9
Voix contre : 2
Abstention : 0
accepte le devis de l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 2 628,00 € T.T.C.

Désignation du référent communal au Syndicat Chère-Don-Isac

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner M. Philippe MARCHAND

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Construction d'un hangar : achat de bois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de construction d'un hangar sur la parcelle A n° 1101 situé « Pré du Presbytère », destiné au stockage de matériel, à la fois pour le service technique communal et pour le comité des fêtes.

Ce projet nécessite pour sa construction l'achat de bois, le devis de la société Réseau Pro est présenté au conseil municipal, son montant est de 2 829,50 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

Mise en place d'un accueil périscolaire communal

Monsieur le Maire présente au Conseil la situation de l'accueil des enfants scolarisés à Mouais et retrace l'historique de l'actuel accueil périscolaire géré par l'association « Les Moussais ». L'association assure la gestion des activités périscolaires, la commune quant à elle participe financièrement en versant une subvention annuelle ainsi qu'en mettant un local communal à disposition.
L'accueil périscolaire concerne la prise en charge des enfants le matin avant la classe (avant 8h40), et le soir après la classe (après 16h15).
Il convient de faire une distinction entre « accueil périscolaire » et garderie périscolaire » :
- L'accueil périscolaire intègre une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique). Cet accueil est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales par l'intermédiaire du Contrat Enfance-Jeunesse ;
L'association a manifesté le souhait que la gestion de l'accueil périscolaire soit reprise par la commune.
Le conseil municipal est invité à se prononcer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un accueil périscolaire communal.
M. le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Redevance d'assainissement : tarifs 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les montants de la redevance d'assainissement pour l'année 2021, comme suit :

Part fixe annuelle :	69,49 € HT
Part variable au m³ consommé :	1,82 € HT

Composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, et en application de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, il convient de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité.

Chaque conseil municipal doit disposer d'un représentant au sein de cette instance.

Il vous est proposé de désigner ce représentant.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M Yvan MENAGER pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols

Par délibération du 10 mars 2015, la Communauté de Communes du Castelbriantais a décidé la création d'un service commun pour instruire les autorisations d'urbanisme de ses 19 communes membres.

La mission de ce service commun mis en place à compter du 1er juillet 2015 a été étendue aux 7 communes de la Communauté de Communes du Secteur de Derval en instaurant entre elles et le service commun de la Communauté de Communes du Castelbriantais, une délégation bilatérale de la mission d'instruction s'apparentant à une prestation de services.

À compter du 1er janvier 2017, les 26 communes bénéficiant de ce service ont intégré un même ensemble intercommunal, la Communauté de Communes Châteaubriant–Derval, conduisant à une extension du service commun sur ce périmètre.

Entre 2016 et 2019, le nombre d'autorisations d'urbanisme instruites est en progression : + 37 % pour les certificats d'urbanisme opérationnel (291 en 2019), + 11 % pour les déclarations préalables (495 en 2019) et + 19 % pour les permis de construire (488 en 2019).

À compter du 1er janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé le 29 septembre 2020 d'ajuster les articles 5 et 6 relatifs respectivement aux missions du maire et du service instructeur et de redéfinir dans l'article 3 le budget prévisionnel pour les prochaines années. Ces modifications figurent dans l'avenant joint en annexe à la présente délibération.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention constitutive de ce service commun, cet avenant doit faire l'objet d'une adoption tant par le conseil communautaire que par les 26 conseils municipaux des communes du périmètre concerné.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'adopter l'avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols, ci-annexé,

D'autoriser M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les conseils communautaires des deux communautés de communes historiques, ainsi que par tous les conseils municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.

Des modifications y ont été apportées par délibérations successives du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017, du 27 septembre 2018 et du 27 juin 2019, puis de l'ensemble des conseils municipaux des 26 communes dans les trois mois suivants, afin de prendre en compte les décisions de nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités ou d'apporter des précisions.

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un plan global de déplacement et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Depuis le second semestre 2018, plusieurs expérimentations ont été engagées portant sur :
L'information des habitants avec la maison de la mobilité installée dans la gare ferroviaire de Châteaubriant ;
L'automobile partagée avec le site de covoiturage OuestGo, la station d'autopartage de Derval et prochainement les itinéraires d'autostop organisé ;
Les mobilités actives avec l'acquisition d'une flotte de 79 vélos à assistance proposés à la location sur les 26 communes ;
Le transport collectif avec la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus.

Parallèlement, l'élaboration du plan global de déplacement a conduit à proposer une feuille de route pour la période 2020-2025 reposant sur un diagnostic partagé, des orientations stratégiques précisant les objectifs prioritaires et un programme d'actions.

Ce projet de plan global de déplacement a été adopté par le conseil communautaire du 14 novembre 2019 et soumis pour avis au conseil régional des Pays de la Loire et au conseil départemental de Loire-Atlantique.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités vient encourager le développement des solutions de déplacement sur l'ensemble du territoire national en offrant la possibilité aux communautés de communes de devenir autorités organisatrices de la mobilité.

À titre d'exemple, l'essai en cours de la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus pourrait ainsi être ajusté avec plus de souplesse et de réactivité et son extension notamment sur la desserte des zones d'activités pourrait être expérimentée afin d'apporter une réponse aux salariés des entreprises locales.

Dans cette perspective, le conseil communautaire du 23 juillet 2020 a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes en supprimant la compétence facultative intitulée « transports collectifs » et en la remplaçant par la nouvelle compétence « autorité organisatrice de la mobilité » avec le détail de l'ensemble des services qui peuvent être organisés conformément à l'article L1231-1-1 du code des transports :
- les services réguliers de transport public de personnes ;
- les services à la demande de transport public de personnes ;
- les services de transport scolaire ;
- les services relatifs aux mobilités actives ;
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- les services de mobilité solidaire.

Y sont ajoutés l'aménagement et l'entretien du Pôle d'Échanges Multimodal (construction, équipement et entretien) qui figurent actuellement dans les statuts.

Suite à cette prise de compétence, une concertation sera engagée avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour préciser les services qui seront repris par la communauté de communes et les services qui seront maintenus au niveau régional.

Par ailleurs, en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les compétences « optionnelles » deviennent « facultatives ». La modification des statuts intègre ce changement de classification.

Cette modification statutaire ci-avant exposée doit pour être adoptée, recueillir dans les 3 mois suivant la décision du conseil communautaire, l'adhésion des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La proposition de statuts modifiée est annexée à la présente délibération.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,

- D'autoriser M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extension-réhabilitation de l'école : Achat de mobilier

Suite à l'extension de l'école, M. le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de mobilier pour équiper les nouveaux locaux.
Des devis sont présentés au conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la société « DPC créateur de mobilier » pour un montant de 6 317,46 euros T.T.C.
Le devis est annexé à la présente délibération.

Extension-réhabilitation de l'école : Avenants aux marchés

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des ajustements techniques sont nécessaires pour plusieurs lots et présente les avenants suivants qu'il propose au conseil municipal d'approuver.

	Titulaire	Prestations prévues	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché
Avenant n°2 au lot n°2 : Gros œuvre	A-BTP	Modification attentes EU dans sanitaires garçons. Rehausse piliers en pierre	1 918,19 €	143 091,46 €
Avenant n°1 au lot n° 3 : Construction bois	Atelier ISAC	Suppression auvent entrée Suppression auvent latéral	-7 612,38 €	51 434,54 €
Avenant n°1 au lot n° 4 : Préau et menuiseries métalliques	CORBIN	Bavette alu pour mur terre Porte galva pour local vide sanitaire Suppression contreventement pré-au Portail, portillon et clôture pour cour haute Larmier façade sud Tube garde-corps sur 1 châssis dans la classe élémentaire.	16 898 €	38 126 €
Avenant n°1 au lot n°6 : Menuiseries extérieures	BAU-DOUIN	Suppression ml de tube garde-corps	-320,52 €	33 030,17 €

Avenant n°1 au lot n°12 : Peinture	MARGUE	Moins-value peinture (surface en enduit terre) Enduits sur fermacell	-156,74 €	11 908,82 €
Avenant n°2 au lot n°13 : Électricité	SIELA	Alimentation pompe puit	647,16 €	35 091,09 €
Avenant n°1 au lot n°14 : CVC Plomberie	LUCATHER-MY	Modification WC enfants Modification évier Remplacement sortie toiture CTA par grille en pignon Grilles pour ventilation vide sanitaire Reprise d'étude	2 839,83 €	59 139,83 €
Avenant n°1 au lot n°15 : VRD	CHARIER	Ajustements mineurs sur des re-gards supprimés, bordures modi-fiées Ajout d'un regard pour les compteurs près du puit Suppression des rehausses des pi-liers	-236,66 €	45 430,05 €
Avenant n°1 : Paille & bardage	ACPM	Complément d'isolation pour pieds de mur ossature bois Grille anti rongeur en bas du bardage bois	1 054,38 €	79 245,13 €

Considérant la nécessité de passer les avenants proposés, il est demandé au conseil municipal :

D'approuver les avenants pour l'extension et la réhabilitation de l'école publique
D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les avenants présentés pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

FERMAGES 2020
Le Conseil Municipal compte tenu de l'augmentation du prix du fermage en 2020, applique le nouvel indice national des fermages 2020 de 105.33 (104.76 en 2019), ce qui donne une augmentation de 0.55 % des loyers 2019.

La formule est : Loyer 2019 x Indice 2020
Indice 2019

L'impôt est le résultat de la valeur locative x (taux FNB + taux chambre agri) x 34%. Taux FNB 2020 : 48,16 %/ Taux chambre agriculture : 15,40 %/Frais de gestion : 8 %

Nouveaux tarifs pour 2020
>>GAEC du bois roux : (superficie de ZN 9 : 1 ha 59 a 20 ca) *Fermage* : 181,04 € i*mpôts* : 101,54 € x 63,56 % x 34 % = 21,94 €
Frais de gestion : 1,76 €
Total à payer : 204,74 €

>GAEC des Echasseraies: (superficie de ZI 16 : 45 a 20 ca) *Fermage :* 51,45 € i*mpôts* : 37,06 € x 63,56 % x 34 % = 8,01 €
Frais de gestion : 0,64 €
Total à payer : 60,10 €

>>GAEC de Rade : (superficie de ZL 32 : 57 a 20 ca) *Fermage :* 65,06 € *Impôts :* 46,91 € x 63.56 % x 34 % = 10,14 € .
Frais de gestion : 0,81 €
Total à payer : 76,01 €

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.les nouveaux tarifs

Réhabilitation de l'école : Avenants-devis
Dans le cadre de la réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des ajustements techniques sont nécessaires pour plusieurs lots et présente les avenants suivants qu'il propose au conseil municipal d'approuver.

	Titulaire	Prestations prévues	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché
Avenant n° 2 au lot n°6 : menuiseries extérieures bois	BAU-DOUIN	Dépose des menuiseries	720,00 €	33 750,17 €
Avenant n° 2 Démolition	ACPM	Complément démolition	3 693,50 €	47 438,63 €

Considérant la nécessité de passer les avenants proposés, il est demandé au conseil municipal :
D'approuver les avenants pour l'extension et la réhabilitation de l'école publique
D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les avenants présentés pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents

Atlantic'eau : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2019

Monsieur le maire explique que le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable Atlantic'eau a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-3 ;
Donne acte de la communication du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Représentants au comité de pilotage du projet culturel de territoire Châteaubriant-Derval

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval s'est engagée dans une démarche partenariale dans le cadre des Projets Culturels de Territoire (PCT) avec le Département de Loire-Atlantique et l'Etat-Direction régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

À cette occasion, un comité de pilotage partenarial doit être crée dont le rôle sera de valider les différentes étapes de ce premier PCT Châteaubriant-Derval pour les phases de préfiguration et d'évaluation.
Il est demandé de désigner un représentant parmi les conseillers communautaires de la commune (titulaires ou suppléants) en cas d'indisponibilité de M. le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Sébastien HAULBERT, premier adjoint de M. le Maire

Achat d'un véhicule pour le service technique communal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le véhicule acheté en juillet dernier pour le service technique n'a pas donné satisfaction. En accord avec le garage le véhicule a été restitué et remboursé. Il propose que la commune se dote d'un nouveau véhicule de même type pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de M. Antoine LEMONNIER de Lusanger pour l'achat d'un véhicule de marque IVECO, de mai 2005, pour un montant de 6 500 € T.T.C.

Décision modificative n°1/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative n° 1/2018 qui se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
022 : - 20 000		020 : - 10 000	021 : + 20 000
023 : + 20 000		2111 : -18 000	
		1641 : - 700	
		231-25 : + 48 700	

Une Equipe enseignante avec de nouveaux visages

Madame DUPONT Marion a été nommée et prend en charge la classe des « petits » (enfants de la maternelle au CP). Pour l'accompagner, Madame JAFFRE Elaine est toujours présente en tant qu'ATSEM sur le temps scolaire. Et, comme depuis quelques années maintenant, elle est aussi responsable du service périscolaire.

Marion DUPONT

Elaine JAFFRE

Monsieur BIGOT Johann et Madame GASNIER Noémie sont les nouveaux enseignants de la classe des « grands » (enfants du CE1 au CM2). La direction de l'école est assurée par Monsieur BIGOT.

Un nouveau numéro : 09.71.42.02.33

Noémie GASNIER

Johann BIGOT

Les projets de l'année :

Les enseignants ont repris le projet d'école existant qui court encore jusqu'en 2022. Celui-ci s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Garantir l'acquisition du « lire, écrire, compter et respecter autrui »
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle
- Prévenir en renforçant la persévérance scolaire

Monsieur Julien PERRIER intervenant du Conservatoire de musique de Châteaubriant nous accompagne tout au long de l'année sur un projet de mise en sons d'une histoire (pour les grands et les petits).

En partenariat avec la Communauté de Communes, une artiste est venue travailler avec la classe des petits pour un projet autour des images animées en début d'année, et un projet est en cours dans la classe des grands avec Irma KALT pour un travail sur les empreintes.

La nouvelle école :

Le gros évènement de l'année est l'installation dans la nouvelle école, à la rentrée des vacances de la Toussaint. Nous avons donc la chance de posséder deux grandes classes toutes neuves ayant chacune un vidéoprojecteur interactif. Ce nouveau matériel informatique se rajoute à l'équipement que l'école avait déjà (7 ordinateurs portables et 8 tablettes tactiles), ce qui nous permet d'avoir une école vraiment bien équipée au niveau du numérique.

LE POINT DE VUE DES ELEVES

1. Que préfères-tu dans la nouvelle école ?

(Le nouveau bâtiment et la cour)

« Les murs en bois et en terre » (Romain)

« Le plafond, le tableau et la cour. » (Louna)

« J'aime bien les jouets dans la nouvelle école. » (Eve)

« Jouer aux voitures et à la cuisine. » (Ikyessa)

« Avec l'éclairage et le placement du tableau, on voit mieux que dans l'ancienne classe. » (Lyam)

« Le sol ne grince pas. La classe est grande et la cour est belle. » (Maëva)

(La classe des Petits)

« Le projecteur » (Sandra)

« La classe est grande. » (Elouen)

« Les deux tableaux » (Lilou)

« Tout ! » (Simon)

« Je préfère l'école parce qu'elle est en bois et que je n'aime pas trop les maisons en pierres. » (Liz)

« Les murs en paille » (Sandra)

« La récréation, le tableau » (Luka)

2. Que penses-tu de la nouvelle école ?

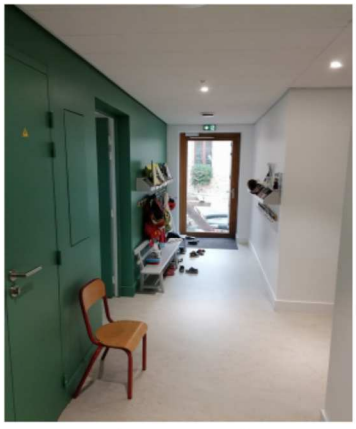
(Le couloir)

« Elle est très bien et elle est très solide. » (Martin)

« La cour est mieux car il n'y a pas d'arbre. » (Eva)

« Elle est trop bien ! Elle est moins vieille. » (Simon)

« Elle est trop bien ! » (Elouen)

« Elle est géniale » (Sandra)

« Ma maison est plus solide car elle est en brique et, l'école, elle, elle est en bois ! » (Raphaël)

(La classe des Grands)

« Elle est très bien ! Très grande ! Plus grande que l'ancienne. » (Amaël)

« Elle est bien » (Soélie)

« Elle est jolie. » (Aimy)

« Géniale parce qu'elle est grande. » (Abbygaël)

« J'aime bien travailler dans la nouvelle école. » (Eliaz)

« Elle est bien, les classes sont plus grandes.» (Inaëlle)

ASSOCIATION LES MOUSSAIS

Bienvenue dans l'association Les Moussais,

Cette association loi 1901 a été créée par les parents d'élèves en septembre 2008. Elle répondait à un besoin de garde sur les temps périscolaire.

Pour monter le projet, les parents ont pris en compte les besoins de l'enfant, leurs envies ainsi que les besoins horaires dus à leurs travails. Cette année l'association se prépare au passage du périscolaire associatif en périscolaire municipal. C'est donc la dernière année que l'association gère cette activité.

Le périscolaire.

Aujourd'hui, le périscolaire est ouvert de 7h15 à 8h40 le matin et de 16h15/17h15 à 18h30 le soir. Pour l'instant, l'accueil se fait dans le salle municipale juxtaposant la Mairie. Nous sommes en attente pour déménager dans l'ancienne classe des maternelles rénovée. Des modifications ont du s'effectuer suite à la situation sanitaire mais tout a été fait pour garder l'essence du périscolaire.

La vie du périscolaire est faite pour et avec les enfants. Elle est rythmée par les différentes activités possibles : jeux de société, playmobil, poupées, construction…ainsi que les bricolages proposés aussi bien par les enfants que par Elaine, l'animatrice responsable du périscolaire.
Sur tous ces moments, chaque enfant a le choix et décide de ce qu'il a envie de faire. Tout est mis en place pour respecter le rythme de chacun et ses envies, dans le respect de chacun et de leur sécurité (affective et physique) dans le lieu.
Le matériel mis à leur disposition est adapté pour qu'il soit autonome dans les pratiques d'activités en fonction de leurs envies. Elaine les aide à évoluer dans l'espace et les soutient dans leurs prises d'autonomie.

Des boîtes d'activités autonomes sont mises en place. Elles changent en fonction des saisons, de l'intérêt porté à l'activité et des demandes des enfants.

Des espaces sont définis au sein du périscolaire (construction/playmobil/cuisine..) pour permettre à chacun d'évoluer à son rythme.

Le temps du goûter est un moment privilégié, les enfants profitent de ce moment pour discuter de leurs envies.

Le goûter est pris tous ensemble avec une importance posée par les parents sur la qualité des aliments proposée (un maximum de bio). La liste est élaborée avec les enfants. Cette tâche amène une première approche de l'équilibre alimentaire pour les enfants. Chacun a le droit de choisir ce qu'il mange en respectant l'équilibre de son goûter.

L'association vit aussi en dehors du temps périscolaire.
Elle est co-gestionnaire du temps de TAP avec la mairie.

Soirée jeux.

L'association met en place habituellement des actions à l'extérieur de l'école telles que les soirées jeux. Elles sont organisées dans l'année au rythme de 4 à 5 par an souvent le vendredi soir des vacances. Chacune a son thème et permet à chacun de passer un moment convivial en famille ou entre amis. En vue de la situation sanitaire et des protocoles, nous n'avons pu en organiser cette année mais ce n'est que partie remise.

Suite aux soirées jeux, l'association est en réflexion pour créer une ludothèque associative. Cela donnerait la possibilité à chacune d'emprunter des jeux ou de venir passer un moment convivial lors des permanences. Ce projet aura pour but de créer des liens entre les habitants de toute génération dans des moments conviviaux et de proposer une location de jeux à chacun.

Vous aimez ce que propose l'association, son fonctionnement, alors n'hésitez pas à rejoindre les parents bénévoles pour continuer à faire avancer Les Moussais dans leurs projets actuels et futurs.(ludothèque…)

Venez voir Elaine pour plus d'informations.

SPORTING CLUB NORD ATLANTIQUE

Le Sporting Club Nord Atlantique regroupe les communes de Derval, Pierric, Conquereuil et Mouais. Le Club qui compte 400 licencié(e)s a un nouvel entraîneur Jeunes : Dylan Perrocheau. Il est le nouvel entraîneur général et coordinateur sportif pour l'ensemble des catégories de Jeunes, des U6 jusqu'aux U18. Il a également la responsabilité du pôle féminin, que le Club souhaite activement (re)développer.
Durant cette saison, il passe également sa formation pour obtenir le Brevet de Moniteur de Football (BMF), au sein de la Ligue de Football des Pays de la Loire.
Le SCNA Derval, qui possède le Label Jeunes Espoir, continue de se développer et voit ses effectifs toujours en augmentation. Ainsi, le Club compte au niveau de ses jeunes pour cette saison 5 équipes U6/U7, 5 équipes U8/U9, 3 équipes U10/U11, 4 équipes U12/U13, 2 équipes U14/U15 et 2 équipes U16/U17/U18, toutes internes au Club. Afin d'accueillir tous ces jeunes de la meilleure manière qu'il soit, Simon Bricaud passera également son BMF cette saison. Benjamin Guyot et Jocelyn Bazylak vont eux passer leurs certifications CFF. Chaque joueur & joueuse du Club peut donc s'appuyer sur des éducateurs diplômés tout au long de sa saison.
Pour renforcer notre équipe éducative, nous pouvons compter sur 26 dirigeants bénévoles qui accompagnent nos équipes lors des matchs du week-end.

Côté féminin, les jeunes U6 à U13 sont en mixité avec les garçons du SCNA. Des plateaux 100% féminins sont également proposés pour ces catégories. Les U14 jusqu'aux Seniors évoluent en entente avec le Groupement Féminin Châteaubriant/Derval, avec des entraînements toutes les semaines sur le site de Derval.
Pour celles qui souhaitent découvrir dans un 1er temps, il est possible de participer aux entraînements gratuitement. Un interlocuteur privilégié est à disposition des féminines pour toutes demandes de renseignements : Gérald Cauet (07.64.57.35.90).

Côté Seniors, le Club peut compter sur 4 équipes dont l'équipe fanion évolue au plus haut niveau départemental (D1). L'équipe réserve est en D2, l'équipe C en D3 et l'équipe D en D4. Les Seniors sont encadrés par Sylvain Lanoë et Philippe Boyer tandis que 12 dirigeants bénévoles supplémentaires accompagnent nos équipes lors des matchs du week-end. Nouveauté cette saison, le SCNA a créé 1 équipe vétérans en compétition le dimanche matin. En parallèle, nous disposons toujours d'une équipe loisirs et d'une équipe futsal.

Le SCNA compte 3 arbitres officiels (Guillaume Horhant, Jérémy Pelluchon et Pascal Blot) et des arbitres bénévoles. Un nouvel arbitre officiel va rejoindre l'équipe arbitrage : Léo Delaunay. Le Club est en recherche de nouveaux arbitres à partir de 14 ans (Contact : David Pinel : 06.77.86.30.94), la formation est prise en charge par le Club.

Des stages jeunes sont organisés par Simon Bricaud pendant les vacances scolaires, avec du football, des activités sportives variées et des sorties à l'extérieur. Le Club continue de proposer des formations aux gestes de premiers secours (PSC1) à ses licencié(e)s. 12 dirigeants ont été formés au PSC1 la saison dernière.

Les équipements en maillots et survêtements vont être renouvelés cette saison, dans le cadre d'un partenariat avec notre nouvel équipementier PUMA et Intersport Châteaubriant.

Malgré l'annulation du **tournoi national U12 SCNA CUP** la saison dernière, le Club travaille d'arrache-pied sur l'organisation du tournoi de l'année prochaine. Celui-ci aura lieu les 1er et 2 Mai 2021, de nombreux Clubs Professionnels venant de toute la France ont d'ores et déjà validé leurs venues.

Le conseil d'Administration se compose de 24 personnes dont le bureau : Gérard Courcoul (Président), Gaetan Guihard (vice-président), Sylvain Garçon (trésorier), Bernard Leparoux (trésorier adjoint), Pazanne Pinel & Nathalie Perraud (secrétaires).

Toutes personnes, masculins comme féminins, Seniors comme Jeunes né(e)s en 2015 ou avant, souhaitant s'inscrire ou simplement avoir des informations peuvent contacter le Club : scna.football@gmail.com, et retrouver tout r enseignements nécessaires sur notre site internet *scna44.footeo.com*, ainsi que sur nos pages Facebook *@SCNA Derval* & Instagram *sporting_club_nord_atlantique*.

Le SCNA remercie les 4 communes pour leur soutien et les subventions qu'elles nous accordent. Merci aux nombreux partenaires et sponsors ainsi qu'à l'ensemble des dirigeants, bénévoles et parents pour leur implication indispensable au bon fonctionnement du club.

A noter dans vos agendas (sous réserve de l'évolution sanitaire) :
Samedi 14 Novembre 2020 : Repas du club « Choucroute » à emporter au stade de Derval.
Samedi 2 Janvier 2021 : Concours de Belote à Pierric.
Samedi 9 Janvier 2021 : SCNA FUTSAL CUP U9 à la Salle des Sports de Derval.
Dimanche 11 Avril 2021 : Loto du SCNA à la Salle des Fêtes de Derval.
Samedi 1er et Dimanche 2 Mai 2021 : SCNA CUP U12 à Derval.

Site Internet du Club : *http://scna44.footeo.com*
Facebook : *@SCNA DERVAL*
Instagram : *sporting_club_nord_atlantique*

LA GAULE DERVALAISE

Pour cette nouvelle année, la société de pêche de la Gaule Dervalaise vous adresse ses meilleurs voeux à toutes et à tous.

Notre société de pêche s'étend sur la Chère du moulin de Mouais au lieu-dit Triguel en Pierric.
L'année 2020 a vu notre activité favorite interdite pendant près de deux mois suite à cette situation sanitaire inédite.
Durant l'année 2020, nous avons procédé à un alevinage mi-février et à un lâché de truites début mars.
Pour cette nouvelle année, les cartes seront en vente uniquement par internet sur le site de la fédération, chez notre dépositaire le PMU à Derval et auprès des responsables de la société.
Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 15 janvier 2021 à 19h00 salle Bon Accueil à Derval.
L'assemblée générale extraordinaire pour la réélection du bureau aura lieu quant-à-elle au cours du dernier trimestre de 2021.
Bonne pêche à tous et surtout n'oubliez pas de respecter les abords des rivières et de veiller à ne pas laisser de déchets derrière vous.

Président: Jean-Paul FLEURY de Derval
Vice-Président : Guy LEMAUX de Couëron
Trésorier: Serge NOZAY de Derval

LE COMITE DES FETES

COMITE DES FETES DE MOUAIS

Pour cette nouvelle année, le COMITE DES FETES vous adresse ses meilleurs voeux à tous et à toutes.

Notre association contribue à animer notre petite commune par le biais de ses manifestations.
Cette année a vu un grand nombre de nos festivités annulées du fait de la situation sanitaire actuelle.
Merci à tous ceux qui participent à la préparation et à la réalisation de ces fêtes, membres du bureau, bénévoles, employés communaux et le Conseil Municipal. C'est grâce à la mobilisation de tous que nous pouvons maintenir cette ambiance et ces moments de joie.

Festivités 2021:
Dimanche 07 février: galette des rois
Samedi 10 avril: repas des classes 1 et 0
Samedi 19 juin: feu de la St Jean
Samedi 20 novembre: Téléthon

COMPOSITION DU BUREAU
-Président: Bernard DANIEL
-Vice-Président: Gilles HARROUET
-Trésorière: Marie-Claire BOUDARD
-Secrétaire: Serge NOZAY
Autres membres:
Arnaud BARNABON, Catherine DANIEL, Christian HERVE, Chrystelle CHAPELAIS, Clémence SAUDRAIS, Emeline NOZAY, Franck LELIEVRE, Frédéric HAULBERT, Hubert GAUTIER, Jacky MENAGER, Kévin CHAPELAIS, Marie-Anne SAUDRAIS, Monique JARNOUX, Nadine BARNABON, Olivier JARNOUX, Stéphane BIDAUD, Sylvain MELOT, Thérèse DANIEL, Yannick GIRARD, Vincent SCELO

Association Culture Patrimoine et Loisirs

Composition bureau:
Président : Olivier Jarnoux
Vice président : Odile Lesage
Trésorier : Frederic Haulbert
Trésorière adjointe : Chantal Gerard
Secrétaire: Andrée Aubry

Vide grenier : Comme vous le savez tous, au vu de l'actualité et du COVID 19 cette année et des contraintes très lourdes liées à l'organisation du vide grenier et dans un souci important de sécurité, nous avons décidé avec un grand regret d'annuler celui-ci prévu le 20 septembre 2020.

Nous attendons et espérons pouvoir organiser de nouveau cette manifestation l'année prochaine… En attendant, la date de notre vide grenier pour l'année prochaine est fixée au 19 septembre 2021.

Loisirs : Tous les quinze jours, le mercredi, les habitués se retrouvent à la salle de la mairie pour un après midi de loisirs. Ces après midi de détente sont ouverts à tous, les nouveaux participants seront les bienvenus ainsi que toutes les nouvelles idées.

POTES DE 7 LIEUX

Les accueils de loisirs ENFANCE : Toutes les petites vacances (sauf sur les vacances d'avril #confinement#) et les deux mois d'été les enfants de la Petite Section au CM1 ont profité des plaisirs de l'accueil de loisirs entre copains en découvrant, expérimentant de chouettes activités sur les communes de Derval (à l'année), St Vincent des Landes et Marsac sur Don (sur juillet). Malgré la situation sanitaire, Les Potes des 7 Lieux ont fait le choix de maintenir leurs séjours, ce qui a permis à 40 enfants de partir une semaine à l'aventure.

Du côté de la Jeunesse : Après le confinement, place aux copains, copines ! Au-delà des autres périodes, Juillet et Août ont permis entre autre à de nombreux jeunes de profiter pleinement de la vie en collectivité, de partir en séjour et monter ensemble de beaux projets.
La caravane quant à elle est restée en hivernage cet été ! Et oui, du fait des mesures sanitaires, l'animation hors les murs n'a pas pu se mettre en place.
A noter sur 2020, le départ fin août de Myriam RIALET salariée sur le secteur jeunesse depuis 8 ans et qui s'est envolée vers d'autres projets professionnels. En remplacement de Myriam et d'Henris parti quelques mois avant, l'association a accueilli début octobre deux nouveaux animateurs jeunesse : Hugues BRIAND et Rémy LAGARRE.

Du côté Adulte/Famille : La période de confinement a donné naissance à « La Donnerie » : petit espace de Dons installé dans la courette au 12 rue de Redon. Un lieu qui depuis sa mise en place permet de déposer un objet dont on ne se sert plus, de venir jeter un oeil et éventuellement repartir avec une petite pépite ! « La Donnerie » prouve chaque jour son utilité avec des arrivées et de départs d'objets en tout genre (livres, vaisselles, petits meubles, siège auto, bijoux…) et de nombreux passages.
Le Transport Solidaire fonctionne très bien et a soufflé sa première bougie en novembre ! Une année de fonctionnement et déjà 32 conducteurs-trices solidaires et déjà quelques milliers de kilomètres parcourus.
Le projet Friperie est quant à lui toujours en ébullition avec un groupe de 15 habitants actifs et accompagné par Wendy l'animatrice, le groupe espère une ouverture courant du premier semestre 2021.
Malgré un certain ralentissement du fait des mesures sanitaires, l'association a lancé avec des habitants un Groupe Marche qui se retrouve tous les lundis matins, il est ouvert à toutes et tous. De plus, malgré quelques annulations du fait de la situation, Les Potes ont maintenu des activités telles que : Repair Café, les rendez-vous du S.E.L « Système d'Echange Local », un stage couture parent-enfants et deux formations en direction des adultes « Communication bienveillante parents/enfants » et « Ecoute Active Minimale ».

Les ateliers théâtres des Potes, Une année plus particulière pour les deux groupes enfants et ados puisque les ateliers ont pris fin en cours d'année et le spectacle qui avait été mis en réflexion et au travail n'a pas pu être présenté. Le lancement de la saison 2020/2021 s'annonce chouette avec 24 comédiens et comédiennes déjà lancés pour mettre en scène une représentation prévue le dimanche 18 avril !

Contactez nous au 02/28/50/46/39 ou envoyer un mail inforesa@lespotesdes7lieux.fr
Et n'hésitez pas à faire une petite balade sur le site internet de l'association, sur la page facebook « les potes des 7 lieux » ou sur la page INSATGRAM afin de vous tenir informé de l'actualité des Potes : www.lespotesdes7lieux.fr

Une carte interactive des producteurs locaux et des commerces de proximité

Le confinement de mars 2020 a poussé la communauté de communes à accélérer la mise en ligne d'une carte interactive qui recense les producteurs locaux du territoire et les commerces de proximité (fruits et légumes, volailles, viande, charcuterie, miel, gâteaux, œufs, pain…). Aussi, **chaque producteur est invité à se manifester auprès de la collectivité** afin de figurer sur cette carte interactive ou pour apporter des modifications.

Une mise à jour est faite régulièrement sur www.cc-chateaubriant-derval.fr. Grâce à cette carte simple d'utilisation, les habitants du territoire peuvent connaître et contacter leurs producteurs locaux et de proximité pour effectuer leurs achats.

Contact
Email : developpement-territorial@cc-chateaubriant-derval.fr
Tél. : 02 28 04 06 33

C-local.org : une nouvelle plateforme pour faciliter l'accès des petites entreprises locales à la commande publique

La Communauté de Communes a récemment créé un site internet pour ouvrir les petits marchés publics (dont le seuil de procédure est en dessous de ceux applicables au code des marchés publics, et pour sortir de cette contrainte) aux petites entreprises du territoire. La solution a été trouvée avec **C-local.org** dont le mot d'ordre est **la simplicité**. Plus qu'un site de mise en relation, C-local.org est aussi un site d'information : une façon de permettre de sortir du traditionnel bouche à oreille. Les artisans peuvent y trouver un véritable intérêt en contractant plusieurs commandes tout au long de l'année.

Quand une mairie a besoin de réaliser une prestation de travaux ou de services, elle peut publier directement son annonce. Suite à cette publication toutes les entreprises du territoire peuvent voir les besoins en cours et déposer un devis correspondant à la commande. La Communauté de Communes intervient alors pour réceptionner les devis sur sa plateforme C-local.org et les rediriger vers les mairies commanditaires.

Contact
Email : marches.publics@cc-chateaubriant-derval.fr

CULTURE

Lecture publique : une nouvelle organisation pour le réseau des médiathèques et bibliothèques intercommunales

Le projet de territoire voté par la collectivité en 2018 comprend un volet de lecture publique ambitieux. Ce dernier prévoit l'harmonisation progressive et la réorganisation d'un réseau né du regroupement des secteurs de Derval et Châteaubriant lors de la fusion des 2 intercommunalités.

Le projet qui s'appuie sur les bassins de vie s'articule autour de 3 axes. Le premier est l'**équité territoriale**. Il s'agit en effet d'offrir des services optimisés à tous les habitants. Le deuxième consiste à **conquérir de nouveaux publics** et développer les services proposés. Enfin, le troisième vise le développement de **nouvelles fonctionnalités dans les équipements**. Ce vaste programme a été engagé par les élus, les professionnels et les bénévoles dont l'implication dans le fonctionnement est une spécificité du réseau.

Avec la **gratuité des inscriptions** et la mise en place de règles de prêts identiques depuis 2018, chaque usager peut facilement emprunter jusqu'à 15 document dans toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire pour une période d'un mois (tout support confondu : livres, revues, DV livres audio, documentaires…).

Le nouveau site internet **www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr** permet également à chaque lecteur de réserver ses documents en ligne et de venir les retirer dans la commune de son choix grâce aux navettes. Il peut aussi accéder aux diverses ressources numériques, qui vont se développer dans les prochains mois, mais aussi connaître les animations à venir et découvrir les dernières acquisitions mises en rayon.

Horaires d'ouverture (à compter du 3 novembre 2020)
Mouais : mardi : 10h-12h / samedi : 15h-17h
Contact
Email : mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr
Tél. : 02 40 81 03 33
Plateforme de consultation en ligne et de réservation : www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr

Le Conservatoire à Châteaubriant : un service intercommunal pour tous les âges

Le conservatoire est un service de la communauté de communes qui accueille chaque année 650 élèves en musique, danse et théâtre. C'est un **établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'Etat** qui garantit la qualité pédagogique des enseignements. Le conservatoire intercommunal situé à Châteaubriant est un acteur majeur de la vie culturelle et éducative sur le territoire. **Il accueille les enfants à partir de 5 ans, les adolescents ainsi que les adultes**.

Basé sur des pratiques individuelles mais aussi sur des pratiques collectives, **l'enseignement au conservatoire a pour but de former chacun à la musique, à la danse et au théâtre et de développer les pratiques amateurs**. L'enseignement se fait par cursus autour de cycles, mais le conservatoire propose également des temps d'éveil et d'initiation.

Une vingtaine d'instruments est enseignée par des professeurs spécialistes de leur discipline. Un service de location d'instruments d'études à tarif préférentiel est proposé aux élèves. Une tarification accessible est mise en place pour tous.

Un tout nouveau **livret de présentation du Conservatoire** a été créé pour la rentrée 2020-2021. Il est consultable en version numérique sur e site de la communauté de communes et détaille l'ensemble des enseignements artistiques, les horaires des cours, les tarifs… Une version papier est également disponible sur simple demande dans les mairies et les lieux culturels du territoire.

Contact
Tél. : 02 40 81 16 14
Email : conservatoire@cc-chateaubriant-derval.fr
Plateforme d'inscription et de suivi pédagogique en ligne : https://conservatoire.cc-chateaubriant-derval.fr

Le pôle musical intercommunal à Derval

En fonctionnement depuis la rentrée 2019, le Pôle Musical intercommunal de Derval vient **compléter l'offre en matière d'équipement culturel** sur le territoire dédié à l'apprentissage et la pratique de la musique. L'école associative Musique aux Champs et le Conservatoire Intercommunal échangent de manière régulière et travaillent aussi sur des projets communs. Il est aussi prévu que le Pôle Musical intercommunal soit un lieu mutualisé et qu'une partie du bâtiment (salle de formation musicale et espace de convivialité) soit ouvert aux autres associations du domaine de la musique et du chant.

Contact
3 Route de Saint-Vincent-des-Landes à Derval
Association Musiques aux Champs : musiqueauxchamps.com
Email : pole-culture@cc-chateaubriant-derval.fr

ENFANCE ET JEUNESSE

Petite enfance : des structures pour accueillir les tout-petits

La communauté de communes exerce la compétence Petite Enfance sur les 26 communes qui composent son territoire. Forte de 2 Relais petite enfance et de 5 multi-accueils, ce service est présent pour aider les futurs parents et parents à trouver des réponses à leurs besoins.

Le Relais petite enfance a pour mission d'animer et d'accompagner les assistant·e·s maternel·le·s du territoire par des temps de formation et d'échanges et d'**informer les parents et futurs parents** des différentes solutions de modes de garde qui s'offrent à eux. Le Relais propose également des activités et animations à destination des professionnel·le·s de la petite enfance, des tout-petits et de leurs parents. Deux relais existent sur le territoire, l'un à la Maison intercommunale de la petite enfance à Derval et l'autre au Guichet Unique à Châteaubriant. Ils sont animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Du côté des **multi-accueils**, 3 établissements sont gérés directement par la communauté de communes : la Maison de l'Enfant et le P'tit Castel à Châteaubriant, et le Pôle Enfance à Moisdon-la-Rivière. Les deux multi-accueils sont en gestion associative et bénéficient d'un soutien financier de la communauté de communes : la Maison Soleil à Derval et Câlin Calinette à Saint-Vincent-des-Landes.

Contact
Email : petite.enfance@cc-chateaubriant-derval.fr
Tél. : 02 40 28 88 89

Ludothèque intercommunale : un incontournable pour les familles !

Depuis son ouverture en 2014, la ludothèque intercommunale, voisine de la médiathèque à Châteaubriant, accueille toute l'année petits et grands joueurs. Elle dispose de **plus de 1 200 jeux et jouets** et d'un espace de 70 m². **Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts** : jouets et jeux d'éveil pour les tout-petits, jeux de construction, jeux de société, jeux de rôle pour enfants et adultes, jeux en équipe ou en solo…

Débutants, amateurs ou confirmés, l**es joueurs peuvent tester gratuitement les jeux sur place** ou bien les rapporter à domicile après avoir souscrit à un abonnement : 4 jeux pour une durée de 4 semaines (pour les familles et les assistant·e·s maternel·le·s) et 6 jeux pour une durée de 8 semaines (pour les associations, écoles et collectivités).

La ludothèque intercommunale est ouverte à un public varié : familles, enfants, adolescents, institutions spécialisées, scolaires, centres de loisirs, crèches, assistantes maternelles… Les inscriptions sont ouvertes toute l'année avec un **tarif préférentiel pour les habitants** et structures du territoire intercommunal.

Nouveauté 2020 : les jeux et jouets peuvent également être réservés en ligne sur la plateforme web du réseau des bibliothèques et médiathèques intercommunales : www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr

Contact
6 place Saint-Nicolas à Châteaubriant
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30
Email : ludotheque@cc-chateaubriant-derval.fr
Tél. : 02 40 81 26 97

ENVIRONNEMENT

Le tri des emballages se simplifie à partir du 1er janvier 2021

Les nouvelles consignes de tri concernent tous les emballages comme les pots (crème fraîche, yaourt, glace…), les barquettes (de viennoiseries, jambon, fruits) et les sacs, sachets et films en plastique (blister, sachet de produits surgelés, suremballage de pack d'eau…) qui enveloppent aliments et prospectus. Attention, pour que le contenu de votre poubelle ne soit pas "recalé" lors de son arrivée au centre de tri, **les emballages ne doivent pas être imbriquer les uns dans les autres**. Aplatissez-les ou jetez-les en vrac dans votre bac/sac jaune !

Cette démarche de simplification s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Citeo et du Plan Climat Air Énergie Territorial engagé par la communauté de communes. Ces nouvelles consignes devraient permettre de collecter **4 kilos de déchets recyclables supplémentaires par habitant chaque année**. Ce qui pourrait représenter plus de 177 tonnes à l'échelle du territoire par an !

Contact
Communes du secteur de Châteaubriant
> Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit)
> Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

Communes du secteur de Derval
> Tél. : 02 40 07 77 39
> Email : secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

La collecte des déchets en porte-à-porte évolue

Dès janvier 2021, et à l'image de ce qui se pratique sur le secteur de Derval, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages s'effectuera toutes les deux semaines sur l'ensemble des communes du Castelbriantais, à l'exception de Châteaubriant.

ENVIRONNEMENT

Un plan d'actions pour mieux trier et mieux consommer

Pour accompagner cette évolution importante de la collecte en porte-à-porte sur le territoire, la communauté de communes va renouveler et renforcer dans les mois à venir ses **actions en faveur de la prévention des déchets et de l'éco-consommation** ainsi que la présence des ambassadeurs du tri dans les communes. Des **distributions de composteurs** au tarif préférentiel de 12 euros dans les 15 communes concernées par la collecte bimensuelle au 1er janvier 2021 seront également organisées auprès des ménages intéressés. Outre une amélioration du tri sélectif et une meilleure valorisation des déchets de cuisine (qui représentent près d'un quart du volume d'une poubelle actuelle !), l'impact environnemental d'une diminution des fréquences de collecte permet également de **réorganiser les tournées des camions-bennes**, et ainsi réduire les kilomètres parcourus, la consommation en carburant et donc le rejet de CO_2.

Contact
Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit)
Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

Les points d'apport volontaire

La communauté de communes poursuit son programme d'installation de PAV (Point d'Apport Volontaire) sur les communes. Ainsi à Derval, Jans, Marsac-sur-Don, Lusanger et Sion-les-Mines, les habitants peuvent utiliser depuis fin 2020 de nouvelles colonnes recueillant le verre et le papier. Rappelons qu'une vingtaine de colonnes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
La mise en place de ce type d'équipement répond à deux objectifs principaux : d'abord **rendre plus esthétiques et plus accessibles** les Points d'Apports Volontaires dans les communes mais également **augmenter le volume disponible des poubelles** pour les usagers et ainsi **encourager le tri sélectif**. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer des déchets au pied des PAV, comme des sacs d'ordures ménagères. Les contrevenants risquent une amende en cas de non respect.

Contact
Communes du secteur de Châteaubriant
> Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit)
> Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

Communes du secteur de Derval
> Tél. : 02 40 07 77 39
> Email : secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

HABITAT

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat lancée pour cinq ans sur le territoire

La communauté de communes a lancé en 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se déroulera jusqu'en 2025 sur le territoire. Son ambition : **améliorer la qualité des logements des habitants du territoire et les accompagner financièrement et techniquement dans leurs travaux de rénovation**. Une enveloppe d'aide publique aux travaux de 6,8 millions d'euros est prévue pour améliorer près de 660 logements.

À qui s'adresse l'OPAH ?

Votre logement est situé sur l'une des 26 communes du territoire intercommunal Châteaubriant-Derval ? Vous pouvez prétendre aux aides de l'OPAH si vous êtes **propriétaires occupants** sous conditions de revenus, si vous êtes **propriétaires bailleurs** et si vous êtes un **syndicat de copropriétaires**. Trois conditions pour bénéficier d'une aide :

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- Les travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels. Un label RGE * (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie.

L'OPAH Châteaubriant-Derval finance différents types de travaux :

- **les travaux de rénovation énergétique du logement**, comme par exemple le changement de chauffage ou de la ventilation, l'isolation des murs, des combles ou le changement des menuiseries constituent les principales interventions.
- **l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap**, comme par exemple l'installation d'une douche à l'italienne pour remplacer une baignoire ou de barres d'appui, le rehaussement de cuvette WC ou encore la pose d'un lavabo pour personne à mobilité réduite.
- **la réhabilitation des logements dégradés** par une mise aux normes globales (électricité, plomberie, isolation, …).
- **la réhabilitation d'espaces communs** des copropriétés.
- **le ravalement de façades** dans les centre-ville et centre-bourgs.

HABITAT

Quelles sont les démarches ?

Un chargé d'opération Citémétrie, missionné par la communauté de communes, **vous accompagne lors des différentes phases qui jalonnent le projet** (visite du logement, réalisation d'un diagnostic des travaux à engager, aide à la prise de décisions relatives au programme de travaux et à leur plan de financement, accompagnement dans le montage administratif de votre dossier…).

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation ou d'amélioration dans votre logement et savoir si votre projet peut bénéficier des aides de l'OPAH ? Prenez rendez-vous auprès de la Maison de l'Habitat à Châteaubriant.

Votre projet n'entre pas dans ce dispositif ? Sachez que vous pouvez quand même bénéficier de conseils gratuits à la Maison de l'Habitat ou à l'espace France Services à Derval auprès de l'ADIL, du CAUE et de l'Espace Info Energie.

Contact
Maison de l'Habitat : 28 rue Pasteur à Châteaubriant
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi sur rendez-vous uniquement
Tél. : 02 85 52 33 31
Email : opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr

MOBILITE

Ça roule pour le vélo électrique dans les communes du territoire Châteaubriant-Derval !

La communauté de communes propose deux services de location de vélos à assistance électrique, l'un en **courte durée** et l'autre en **moyenne durée**. Ces actions, menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023, visent à **développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture** et ainsi répondre aux objectifs de réduction des déplacements individuels en voiture.

55 vélos sont disponibles à la location moyenne durée pour tous les habitants du territoire, avec des points de distribution mis en place dans les mairies de 24 communes ainsi qu'à l'espace France Service pour Derval. Le contrat de la location est désormais limité à une durée de quinze jours, au prix de 15 €. Une bonne occasion de découvrir et de tester les vélos à assistance électrique !

En complémentarité de la location sur 15 jours, 5 stations de locations de courte durée sont en service à Châteaubriant. Ces stations de location en libre-service sont accessibles : sur le site de Choisel, au niveau du lycée Môquet-Lenoir et du collège Schuman, sur le site du Pôle Santé de Choisel, sur le site de la Gare et rue Aristide Briand. En plus d'un paiement par internet, il est possible de retirer auprès du Guichet Unique et de l'Office de Tourisme une carte pré-payée de 10, 15 ou 20 heures. Cette carte est utilisable sur plusieurs jours et sur plusieurs trajets. Tarif : 1 € l'heure (12 heures consécutives au maximum).

Contact
Tél. : 02 28 04 06 33
Email : mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

Le C'Bus devient gratuit au 1er janvier 2021

Le C'Bus ce sont **2 minibus électriques permettent d'assurer, à ce jour, des trajets réguliers sur 5 lignes** reliant le centre-ville de Châteaubriant, les quartiers, les services publics majeurs : Pôle de Santé de Choisel, cité scolaire Môquet-Lenoir-Schuman, espace aquatique AquaChoisel, Maison de la Mobilité et zones commerciales.

La communauté de communes s'étant dotée en juillet dernier de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité », elle gère désormais en direct l'évolution du service assuré par le transporteur Keolis. **L'amélioration des horaires et des circuits va se poursuivre avec des expérimentations de nouveaux trajets en dehors de la ville de Châteaubriant** comme par exemple vers les zones d'activités.

Contact
Tél. : 02 28 04 06 33
Email : mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

Testez le transport à la demande avec Aléop

Pour un déplacement ponctuel et de proximité, faites appel au transport à la demande du réseau Aléop. Après une **rapide inscription auprès votre mairie** (fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité), vous recevrez une carte nominative d'adhérent à ce service de transport. Ensuite, sur simple réservation, **un véhicule passe vous prendre à votre domicile et vous dépose sur le lieu de votre choix** de la communauté de communes, une commune limitrophe, ou vers un pôle de centralité (centre hospitalier ou pôle d'échange de la gare à Châteaubriant).

Grâce au soutien de la communauté de communes, il est possible d'acheter des **carnets de tickets au tarif préférentiel de 2 € les 10 tickets**, soit auprès de la Maison de la Mobilité ou auprès du Guichet Unique à Châteaubriant.

Contact
Tél. : 09 69 39 40 44

SOCIAL

Ouverture du Centre socio-culturel intercommunal

Ouvert depuis septembre 2020 dans un bâtiment lumineux situé au cœur du quartier de La Ville-aux-Roses à Châteaubriant, le Centre socio-culturel a vocation à a**ccueillir les habitants du territoire, les associations œuvrant en direction des habitants du quartier prioritaire de la Ville aux Roses et les associations labellisées « Espace de Vie Sociale »** (Arcel, Les Potes des 7 Lieux, Relais Accueil Proximité et Rencontres) soutenues par la communauté de communes par l'octroi de subventions de fonctionnement.

Le service Développement territorial de la communauté de communes y tient régulièrement des permanences sur le thème de la formation ou de l'emploi. Des activités sont également organisées régulièrement pour tous les publics : ateliers « les génies au grand air », des expériences scientifiques à vivre en famille, des cours d'alphabétisation, des cours de langue française, des ateliers pour pour les tout-petits, des ateliers informatique, aide aux devoirs et des soirées spécialement dédiées aux familles.

Contact
Centre socio-culturel intercommunal : 19 rue Jacquard à Châteaubriant
Tél. : 02 72 41 00 50
Email : csc@cc-chateaubraint-derval.fr

TOURISME

Des sentiers pour randonner

Venez vous ressourcer dans un environnement naturel et préservé sur les **300 km de sentiers** que comptent le territoire. Chacun trouvera l'itinéraire adapté à ses envies, pour une balade en famille ou des pratiques sportives, pour les marcheurs ou les cyclistes.

Des petites randonnées s'adressent aux familles qui souhaitent initier leurs enfants au plaisir de la marche. Les amateurs de nature seront comblés : boisés ou champêtres, les paysages offrent leurs découvertes botaniques et ornithologiques notamment près des différents plans d'eau. D'autres circuits raviront les férus de patrimoine et d'histoire locale.

Les plus courageux emprunteront la **voie verte de Châteaubriant-Rougé** qui intègre un plus long parcours connecté au territoire voisin breton. De même la **voie verte Châteaubriant-Soudan** qui vient d'être reliée à Segré-en-Anjou Bleu sur 42 km.

Afin de faciliter le repérage des randonneurs, tous les circuits sont balisés selon les codes de la Fédération française de randonnée pédestre.

Contact
Office de tourisme intercommunal : 29 place Charles de Gaulle à Châteaubriant
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Tél. : 02 40 28 20 90
Email : tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr
Site : www.tourisme-chateaubriant.fr

TOURISME

Une aire pour accueillir les camping-caristes

Une aire pouvant accueillir 20 camping-cars a été ouverte à l'été 2020 par la communauté de communes sur le **site de Choisel à Châteaubriant**. Ce nouveau service permet de renforcer l'attractivité du territoire et de constituer une alternative au camping sauvage.

Tout au long de l'année le territoire châteaubriant-Derval a la chance de recevoir la visite de nombreux camping-caristes. La venue de camping-caristes, a un impact pour l'économie locale, en encourageant les achats et la consommation dans les commerces, les restaurants et les différents sites touristiques du territoire.

Tout a été donc pensé pour que chaque camping-cariste puisse stationner agréablement dans un cadre de verdure, à deux pas du plan d'eau et de l'espace aquatique AquaChoisel et à proximité même du centre-ville.

Tarifs
10 € par tranche de 24 heures, et par camping-car stationné.
5 € par tranche de 5 heures, et par camping-car stationné

Contact
Tél. : 02 98 53 75 85
Email : contact@aireparkreservation.com
Réservation en ligne : www.aireparkreservation.com

Quelques temps forts à retenir en 2021

Février (ANNULE)
Forum 16/25 (Derval)
Séjours ski

Mars
Forum 16/25 (Châteaubriant)
Afterwork

Avril
Chasse aux œufs
Festival "Lettres en Scène"

Juin
Portes ouvertes du Conservatoire

Juillet / août
Les Intercalées

Septembre
Foire de Béré
Welcome Festival
Journées européennes du patrimoine

Octobre
Semaine Bleue
Visites d'entreprises grand public

Novembre
Forum des Métiers
Ouverture de la patinoire intercommunale

Contact
Tél. : 02 40 28 20 90
Email : tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr
Site : www.cc-chateaubriant-derval.fr/agenda

A table.....

HUITRES CHAUDES AU CHAMPAGNE

INGREDIENTS

6 huitres
45 cl de crème fraiche
225 g de beurre
45 cl de champagne
12 jaunes d'œuf
Ciboulette
poivre

1. Ouvrez les huîtres, décoquillez-les et filtrez l'eau rendue.
2. Faîtes fondre le beurre. Ajoutez la crème fraîche, 7 cl de champagne et environ 15 cl d'eau filtrée. Pochez les huîtres dans ce mélange environ 10 minutes. Egouttez-les et faites réduire la sauce de moitié à feu doux.
3. Fouettez les jaunes d'oeufs avec 2 cuillères à soupe de champagne. Placez dans un bain-marie chaud et faites épaissir en fouettant.
4. Incorporez ce sabayon à la sauce réduite. Poivrez et ajoutez la ciboulette ciselée et le champagne restant.
5. Remettez les huîtres dans les coquilles vides, nappez de sauce et faites gratiner 3 minutes sous le grill du four.
6. Servez bien chaud.

COQUILLES SAINT-JACQUES A LA BRETONNE

INGREDIENTS

Pour 6 personnes

18 coquilles Saint-Jacques fraîches ou surgelées

1 beau bouquet de persil
5 oignons jaunes

10 cl de vin blanc

Chapelure

40 g de beurre

Sel et poivre

1. Préparer les noix de Saint-Jacques.
2. Dans le bol du mixeur, mettre les oignons et le persil (prévoir une bonne quantité en fonction du nombre de coquilles à préparer, car la préparation réduit beaucoup à la cuisson).
3. Dans une grande poêle, mettre 30 g de beurre à fondre et y ajouter les oignons et le persil.
4. Cuire la préparation assez longtemps, de façon à ce que les oignons soient bien fondants.
5. Saler, poivrer.
6. Verser le vin blanc sur la préparation et mettre sur feu assez vif, de façon à ce que l'alcool s'évapore.
7. Laisser sur feu vif en surveillant bien pour que la préparation dore (c'est encore meilleur).
8. Dans un deuxième temps, mettre du beurre à chauffer dans une poêle sur feu assez vif (mais sans dorer) et jeter les noix de St-Jacques. Bien remuer, et les laisser environ 1min30 à 2 min.
9. Ôter les noix de St-Jacques de la poêle, et verser le jus obtenu dans la préparation oignons, persil.
10. Préchauffer le four à 220°C (thermostat 7-8).
11. Garnir les coquilles vides de st-jacques (ou autre récipient individuel) de la préparation en y ajoutant les noix de St-Jacques.
12. Saupoudrer de chapelure et de noisettes de beurre.
13. Les poser sur la grande plaque du four et mettre au four environ 15 min en surveillant bien (le dessus doit être doré).

BISCUITS ALSACIENS AUX AMANDES

280 g de farine
210 g de beurre
100 gr amandes en poudre
70 g de sucre

pour la fin de cuisson :
Sucre vanillé
Sucre glace

1. Mélanger du bout des doigts la farine, le sucre, les amandes en poudre et le beurre.
2. Avec la pâte ainsi obtenue, faire des petits cylindres que vous aplatirez que vous façonnerez en forme de croissants.
3. Disposer les petits croissants sur une plaque beurrée (de préférence recouverte de papier sulfurisé).
4. Enfourner dans le four préalablement préchauffé à 200°C pendant environ 10 min (les biscuits ne doivent pas colorer).
5. Dès la sortie du four, décoller les biscuits de la plaque et les rouler dans un mélange sucre vanillé / sucre glace.
6. Laisser complètement refroidir et conserver dans une boîte hermétique.

Liste des numéros utiles…… A conserver

Mairie : Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h…….. 02 40 07 73 41

A.D.M.R. de Derval : 02 40 07 81 67

A.M.D. de Sion-les-Mines : 02 40 28 94 37

Bibliothèque « Lire, Lire là » : Place de l'église - Mouais……..02 40 07 67 34.
Mardi 10 h-12 h et le Samedi : 15 h—17 h

Centre de soins infirmiers - OPASS : Sion-les-Mines…….. 02 40 07 01 24
Permanences le mardi et le jeudi de 8 h à 8 h 30 -14 rue de la Garlais à Derval (sur RV)

Centre Médico Social : NOZAY (rdv donnés sur DERVAL) ……..02 40 79 40 76

Communauté de Communes Châteaubriant– Derval : 5 rue gabriel Delatour 44110 Châteaubriant 02.28.04.06.33

Déchetterie (au « Vieux Bourg » de Lusanger)
Lundi, vendredi, samedi : 14 h à 18 h - Mercredi : 9 h à 12 h.

Enfance-Jeunesse « Potes des 7 lieux » : Derval……02 28 50 46 39.
Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation jeunesse 11/17 ans

ESPACE France SERVICES Derval…….02 40 81 82 26
Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

Office de Tourisme : Derval……..02 40 07 70 10
Mardi, Mercredi, Vendredi : 9 h 30 / 12 h - 14 h / 16 h 45 -
Samedi : 9 h 15 / 12 h 15

Relais Assistantes Maternelles : Derval…….02 40 07 27 95
Lundi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h 30 - Mardi : 14 h - 17 h

Transport « Aléop » : 09.69.39.40.44

VIOLENCES CONJUGALES : numéro d'urgence 3919 ou SMS 114

Bulletin municipal gratuit de la Mairie de Mouais - Directeur de Publication : M. Yvan MENAGER, Maire. Mairie - 5, rue de la Mairie - 44590 MOUAIS Tél : 02 40 07 73 41 Fax : 02 40 07 73 33 Courriel : mairie.mouais@wanadoo.fr - Site internet : www.mouais.fr - Dépôt légal : septembre 2016.